



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/AC.37/2000/37
28 février 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

COMITÉ DU CONSEIL DE SÉCURITÉ CRÉÉ
PAR LA RÉOLUTION 1267 (1999)
CONCERNANT L'AFGHANISTAN

NOTE VERBALE DATÉE DU 25 FÉVRIER 2000, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU COMITÉ PAR LA MISSION PERMANENTE DU KIRGHIZISTAN AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

La Mission permanente du Kirghizistan auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant l'Afghanistan, et a l'honneur de lui faire savoir qu'en application des dispositions de ladite résolution, le Gouvernement de la République kirghize a donné les instructions voulues au Ministère des finances, à la Banque nationale, au Ministère des transports et des communications, à la compagnie aérienne nationale "Kyrghyzstan Aba Joldorou", au Ministère de la sécurité nationale et au Ministère des affaires étrangères de la République kirghize.
